

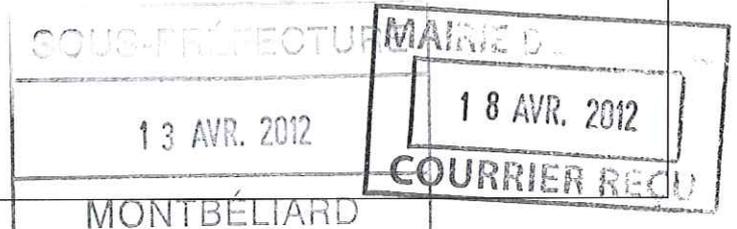
COMMUNE : BAVANS (25550)

Nos réf. : PK/JD/MCR

N° 23/2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 13/02/2012	L'an deux mil douze le vingt trois février à dix neuf heures,
DATE D'AFFICHAGE : 23/02/2012	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre KNEPERT, Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 26 Votants : 27</i>	<i>Présents :</i> KNEPERT Pierre, MERAUX Jocelyne, BELZ Christian, PETIT Betty, MAKSOUD Mourad, PARRAIN Carole, CLAUDON Pierre, MORENO Christine, MANIAS Marcel, JACQUOT Laurent, FONTAINE Dalila, RENOUX Alain, GRILLOT Fabienne, GRIFFON Pierre, PERRON Danièle, MONNIN Jean-Pierre, MORASCETTI Elisabeth, CHATELAIN Pierre, RADREAU Sophie, MARTINO Jean-Luc, BIGEARD Isabelle, AUDOUZE Yann, TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie, MOUHOT Marcel. <i>Excusé :</i> PAGNOT Pascal a donné procuration à MOUHOT Marcel.
OBJET : <i>Echange terrains - Section AI 322 Les Sausses, propriété de M. Casimir MORENO et Mme Jacqueline MORENO, - Section AI 286 Sur le Goux, propriété de la Commune.</i>	Madame Agnès TRAVERSIER est nommée secrétaire de séance.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'échanger sans soulever les parcelles cadastrées ci-dessous :

- Section AI n° 322, lieu-dit « Les Sausses », contenance 8a08, appartenant à Monsieur Casimir MORENO et Madame Jacqueline MORENO, 65 Grande Rue à BAVANS (25),
- et
- Section AI n° 286, lieu-dit « Sur le Goux », contenance 7a65, appartenant à la Commune de BAVANS (25).

▪ Précise en outre que :

- les frais occasionnés par cet échange sont supportés de façon équitable entre les deux parties,
- les crédits sont inscrits au budget primitif 2012,
- Désigne Maître Stéphanie BERTRAND – Notaire 30-30 Avenue Jean Jaurès à AUDINCOURT (25) pour dresser l'acte.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet échange.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 23/02/12
Publiée le 23/02/12
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire